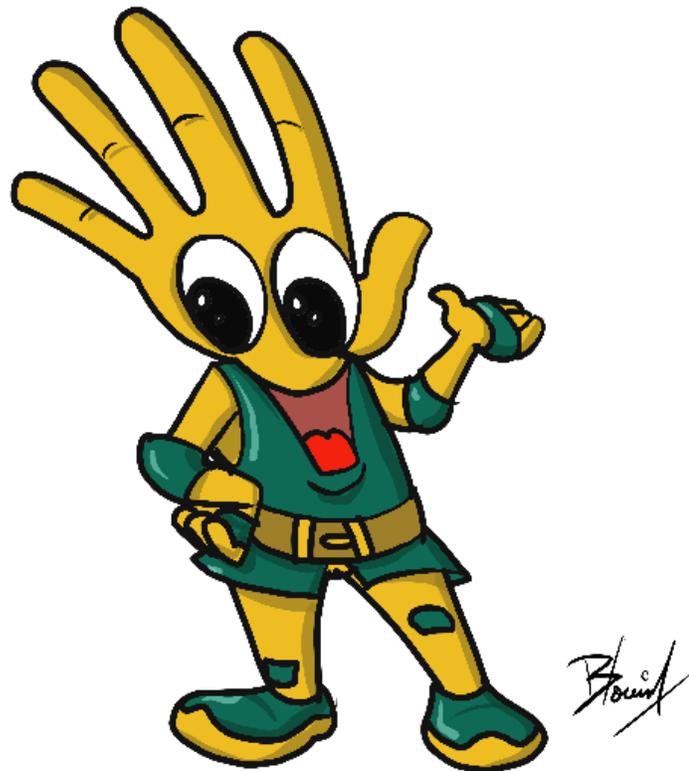


Camp de jour

Saint-Robert



Guide des parents 2024

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Chers parents,

Voici quelques renseignements importants à lire qui vous apporteront des précisions importantes concernant le bon fonctionnement du camp de jour 2024, à Saint-Robert.

Veillez prendre note que votre collaboration nous sera essentielle à la réussite de ce camp, par votre ponctualité, votre respect aux normes établies ainsi que par votre bonne communication.

N'oubliez pas de lire la feuille du code de vie et des mesures disciplinaires qui ont été modifiés et qui seront respectés à la lettre pour le camp de jour 2024 ainsi que tous les autres documents !

ÉQUIPE D'ANIMATION 2024

Notre équipe d'animation du camp de jour 2024 est composée de quatre animateurs. Nous avons la chance d'accueillir dans notre équipe, Daphney Robitaille et Megan Paillé-Samuel qui ont aux cours des dernières années travaillées dans des camps de jours des municipalités avoisinantes. Il y aura également le retour de Laurie Pelletier et Alexis Claude. De plus, Myriam Chapdelaine et Annie Laliberté, conseillères municipales, seront disponibles au besoin. Une équipe dynamique avec beaucoup d'entregent et de détermination pour faire de ce camp de jour 2024 un été inoubliable à nos jeunes !

Nos animateurs ont préalablement suivi une formation en animation certifiée leur permettant d'animer et intervenir adéquatement auprès des jeunes. Tous nos animateurs possèdent également une formation en secourisme. En tout temps, ils auront avec eux une trousse de premiers soins.

COÛT

Pour les enfants de Saint-Robert, le coût de l'inscription est de 275 \$ pour le premier enfant, 250 \$ pour le second et 175 \$ pour le troisième d'une même famille.

Pour les chèques sans provision, des frais supplémentaires de 20 \$ seront ajoutés aux frais d'inscriptions. Le paiement se fait en argent, par carte débit ou par chèque. Les chèques doivent être faits au nom de la municipalité de Saint-Robert et être datés d'avant le début du camp.

Après la date limite d'inscription du camp de jour, **soit le jeudi 23 mai, des frais supplémentaires de 50 \$** seront applicables pour chaque enfant inscrit tardivement.

Aucun remboursement ou modification (sauf avec un billet de médecin ou en cas de force majeure). Aucun enfant accepté sans être préalablement inscrit.

**Des frais supplémentaires de 5 \$ par tranche de 15 minutes de retard devront être déboursés par le parent qui se présente après l'heure de fermeture. Ces frais sont payables sur place.*

HORAIRE ET ACTIVITÉS

Le camp de jour se déroulera sur 8 semaines consécutives. Le début du camp de jour est le mardi 25 juin et se termine le jeudi 15 août 2024 (ouvert lors des deux semaines de la construction), du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 17 h 30, au centre multifonctionnel de Saint-Robert (363, rue Principale). Durant les 2 dernières semaines du camp, soit du 5 au 15 août, le camp se déplacera à la salle communautaire, 1, rue Aggée-Pelletier. Un horaire de programmation d'activités vous sera remis sur place chaque semaine avec une thématique différente. Voici ci-dessous les heures d'une journée complète :

Heures	Activités
7 h 30 à 9 h	Activités variées/libres par l'animateur présent
9 h à 9 h 15	Accueil et rassemblement
9 h 15 à 10 h 30	Activité 1
10 h 30 à 10 h 45	Pause-collation
10 h 45 à 12 h	Activité 2
12 h à 13 h	Dîner
13 h à 14 h 15	Activité 3
14 h 15 à 14 h 30	Pause-collation
14 h 30 à 15 h 45	Activité 4
15 h 45 à 17 h	Activités variées par l'animateur présent
17 h à 17 h 30	Activités libres

**Lorsque les enfants et les animateurs seront à l'extérieur du chalet des loisirs, les portes seront toujours barrées. Les enfants seront en tout temps accompagnés d'un animateur pour aller boire ou pour aller aux toilettes. Le soir, les sacs et les boîtes à lunch seront au parc. Quand les animateurs seront à l'extérieur de la salle communautaire, l'endroit où ils se trouvent sera affiché sur la porte.*

***Lors des jours de pluie, les jeunes et les animateurs iront faire les activités à l'intérieur du chalet des loisirs ou sous la patinoire. Les animateurs pourront également changer les activités à l'horaire.*

****Comme plusieurs activités se tiendront quotidiennement, il est important que les enfants arrivent avant 9 h et il est demandé aux parents de venir chercher leur enfant entre 12 h et 13 h ou après 15 h 45.*

*****Chaque semaine, nous aurons quelques activités spécifiques par groupes d'âge. De plus, les défis de la semaine, les activités d'eau, les activités spéciales pour bien commencer et terminer la semaine thématique seront de retour cette année. Aussi, il y a aura durant l'été des ateliers scientifiques, des ateliers alimentaires, des jeux de coopération et/ou des activités diverses.*

PRÉSENCES

Plusieurs fois par jour, les présences seront effectuées, et ce autant sur le site du camp de jour que lors des sorties extérieures. Si vous permettez à votre enfant de revenir seul à la maison, vous devez remplir le formulaire à cet effet. Il est de votre responsabilité de vous assurer qu'il soit bien rentré à la maison. En aucun cas, votre enfant ne pourra partir seul à sa demande.

Si votre enfant doit s'absenter ou arriver en retard, vous devez aviser l'équipe du camp de jour le plus tôt possible. Vous pouvez envoyer un courriel à loisirs@saintrobert.qc.ca. **En cas d'absence de dernières minutes, nous demandons aux parents de signaler l'absence de leur enfant en téléphonant au chalet des loisirs au 450 782-2395.**

MATÉRIELS

Afin que votre enfant puisse transporter son matériel facilement, il est fortement suggéré d'utiliser un sac à dos pour y mettre tout le nécessaire.

Dans le sac de votre enfant :

- Espadrille ;
- Chapeau ou casquette ;
- Vêtements de rechange ;
- Lunch froid ou thermos ;
- Bouteille d'eau réutilisable ;
- Deux collations minimum ;
- Crème solaire ;
- Chasse-moustique ;
- Maillot de bain, sac en plastique et serviette de plage.

Soyez à l'affût du matériel à apporter chaque semaine, l'information se trouvera sur la feuille qui vous sera remise hebdomadairement avec la programmation d'activité détaillée.

De plus, afin d'éviter les disputes, les jouets, les jeux vidéo et les appareils électroniques venant de la maison sont interdits (*seulement ce qui est indiqué*). Le camp de jour ne pourra pas être tenu responsable des bris, des vols ainsi que des pertes des effets personnels de vos enfants.

Merci d'identifier les vêtements et objets de vos enfants.

TENUE VESTIMENTAIRE

Il est suggéré que votre enfant porte des vêtements confortables pour la pratique de divers sports et adaptés à la température prévue : chandail, short, casquette ou chapeau, veste et **espadrilles obligatoires**.

* Le port de sandales est interdit.

* Il est de votre responsabilité de vérifier la température qu'il fera !

Merci d'identifier les vêtements et objets de vos enfants.

REPAS ET COLLATIONS

Puisque les repas du midi auront lieu souvent à l'extérieur, nous recommandons fortement que les enfants apportent un dîner froid ou un thermos pouvant conserver le repas chaud. Il est conseillé d'apporter au moins deux collations par jour. Ils doivent aussi apporter une bouteille d'eau réutilisable afin de bien s'hydrater.

**Aucun échange de nourriture n'est permis.*

***Les aliments contenant des noix et/ou des arachides sont à éviter.*

ALLERGIES ET MÉDICAMENTS

Si votre enfant prend des médicaments, il est très important de l'indiquer dans sa fiche de santé et également de remettre la posologie journalière ainsi que les médicaments (ou Épipen) aux animateurs, **dès le début du camp de jour**. Si votre enfant ne possède pas son Épipen ou sa médication, il ne pourra pas rester au camp. Les médicaments doivent être administrés à la maison. Cependant, lorsque l'ordonnance médicale n'offre aucune flexibilité pour la prise de médicaments, l'administration ou la distribution, il pourra être effectué par les animateurs. Vous devez obligatoirement l'indiquer dans la fiche santé ainsi que remplir et signer le formulaire d'autorisation pour l'administration de médicament.

MALADIES

Lorsque vous constatez que votre enfant a contracté un virus ou une maladie contagieuse (*exemple : rougeole, varicelle, poux, grippe, etc.*), vous devez obligatoirement en aviser les responsables du camp de jour afin que les mesures nécessaires soient prises. À noter que les animateurs ont le devoir et tous les droits de retourner un enfant si son état de santé ne lui permet pas de suivre le groupe. L'enfant malade devra demeurer à la maison jusqu'à ce qu'il se porte mieux, qu'il ne soit plus contagieux et qu'il ne présente plus de fièvre depuis 24 h à 48 h.

Si votre enfant a des poux ou des lentes, le retour de votre enfant au camp de jour se fera uniquement 48 heures après la première application du traitement recommandé.

ACCIDENTS/INCIDENTS

En tout temps, l'équipe d'animation du camp de jour prendra les mesures nécessaires pour offrir des activités sécuritaires. La Municipalité de Saint-Robert ne pourra pas être tenu responsable des blessures encourues dans le cadre d'une activité, à moins d'avoir agi avec négligence dans l'organisation et la mise en place de son activité.

Dans le cas où, votre enfant a un accident ou un incident, les animateurs rempliront un rapport. Vous aurez toutes les informations concernant l'évènement survenu de votre enfant et les mesures qui auront été prises. À votre retour, l'animateur vous demandera de signer le rapport une fois que vous l'aurez lu.

CODE DE VIE (RÈGLEMENTS)

À lire avec votre enfant, car il est important qu'il soit informé de ces règles de conduite.

Les enfants, tout comme le personnel du camp de jour, doivent le respecter.

- Je respecte les camarades et les animatrices (gestes, paroles et comportement général) ;
- J'écoute les consignes des animatrices en tout temps ;
- J'ai un langage approprié, poli et respectueux ;
- Je ne fais aucune intimidation. Quand j'en suis témoin, j'en fais part à mon animatrice ;
- Je trouve des solutions pour régler les problématiques avec les autres enfants dans le calme et le respect ;
- Je demeure en tout temps avec mon animatrice ou mon groupe (jamais seul) ;
- Je m'amuse de façon sécuritaire et j'arrive de bonne humeur ;
- Je participe activement aux activités du groupe tout au long de l'été ;
- Je ne partage aucune nourriture avec les autres enfants ;
- Je garde mon environnement propre, je jette mes déchets et je ne détruis, ne brise ou n'endommage pas le matériel ;
- Je marche à l'intérieur, je range le matériel dont je me sers et je replace ma chaise ;
- Je porte des vêtements décents et adaptés aux activités pratiquées au camp de jour.

INTIMIDATION = TOLÉRANCE O

Aucun comportement, parole ou geste d'intimidation envers un autre enfant ou un adulte ne sera toléré. **Si vous êtes témoin de cas d'intimidation ou que votre enfant subit de l'intimidation, nous comptons sur votre collaboration pour en aviser les responsables du camp qui remédieront à la situation dans les plus brefs délais.**

MESURES DISCIPLINAIRES

Advenant des problèmes de conduite, le personnel municipal affecté au camp traitera les plaintes, assurera le suivi auprès des parents et les sanctions prévues s'appliqueront. **À noter que toutes les problématiques qui surviennent au camp de jour sont inscrites dans un cahier journalier, la signature du parent sera demandée.**

Mesures prises en cas de manquement au code de vie qui seront appliquées :

- ✓ **1^{er} manquement** : Avertissement verbal à l'enfant (*suivi avec le parent*) ;
- ✓ **2^e manquement** : Le parent sera avisé par le biais d'un avis écrit qu'il devra signer (*feuille de comportement*) ;
- ✓ **3^e manquement** : Suspension du camp pendant une journée et réflexion obligatoire (*sans remboursement*) ;
- ✓ **4^e manquement** : Suspension du camp pendant une semaine (*sans remboursement*) ;
- ✓ **5^e manquement** : Expulsion complète du camp (*sans remboursement*) ;

Nous comptons sur votre collaboration afin de pouvoir offrir aux enfants des expériences significatives au camp de jour, et ce, en toute sécurité dans le respect d'autrui.

RENSEIGNEMENTS POUR LES PARENTS

- Vous devez respecter les heures d'ouverture et de fermeture établies du camp de jour ;
- Des frais de 5 \$ par tranche de 15 minutes de retard devront être déboursés par le parent qui se présente après l'heure de fermeture. Ces frais sont payables sur places ;
- Les activités variées des animateurs sont les périodes où vous pouvez venir reconduire ou chercher votre enfant au camp de jour ;
- Vous devez respecter l'équipe d'animation. S'il y a une problématique, veuillez l'adresser dès le début à la coordonnatrice des loisirs ;
- Pour tout commentaire ou recommandation, vous pouvez communiquer avec la coordonnatrice des loisirs par courriel ;
- **IMPORTANT – L'INTIMIDATION N'EST AUCUNEMENT TOLÉRÉE AU CAMP DE JOUR !**

Quelques numéros importants :

Bureau municipal : 450 782-2844
Chalets des loisirs : 450 782-2395
Salle communautaire : 450 782-3221



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Toute l'équipe du camp de jour vous remercie de faire prendre connaissance du code de vie à votre enfant. Nous espérons que ce document a répondu à vos questions. Soyez assurés que vos interrogations, commentaires et suggestions sont les bienvenus. N'hésitez pas à nous les transmettre par courriel : loisirs@saintrobert.qc.ca.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un été des plus agréable.

J'atteste que j'ai lu et compris les règlements internes du camp de jour et que je m'engage à les respecter en tout temps. Dans le cas contraire, je comprends que le camp de jour pourrait refuser de fournir des services à mon enfant.

Signé à Saint-Robert le _____
(Date)

(Nom de l'enfant)

(Nom de l'enfant)

(Nom du parent en lettre carrée)

(Signature du parent)

(Nom de la responsable)

(Signature de la responsable)



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Camp de jour – Municipalité de Saint-Robert 2024

Renseignements de l'enfant

Nom de l'enfant : _____ Prénom de l'enfant : _____
Sexe : M F Âge : _____ Date de naissance : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____
Dates d'absence lors du camp : _____

Renseignements des parents

Nom de la mère : _____ Téléphone (travail) : _____
Courriel : _____
Nom du père : _____ Téléphone (travail) : _____
Courriel : _____

Nom du parent payeur pour émission du relevé 24

Nom : _____ NAS : _____
Adresse : _____

Référence en cas d'urgence

Nom de la personne autorisée : _____ Lien : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

Coût d'inscription

- J'inclus mon paiement de **275 \$** pour mon 1^{er} enfant ;
- J'inclus mon paiement de **250\$** pour mon 2^e enfant ;
- J'inclus mon paiement de **175\$** pour mon 3^e enfant et suivant.

Coût des sorties

- Mardi 9 juillet 2024 : **Funtropolis** pour un montant de 20 \$
- Mercredi 17 juillet 2024 : **Chouette à voir** pour un montant de 20 \$
- Mardi 30 juillet 2024 : **Exposition Saint-Hyacinthe** pour un montant de 15 \$
- Mercredi 7 août 2024 : **sortie presque fin de camp à Yamaska** pour un montant de 10 \$.
- Jeudi 15 août 2024 : **Soirée pyjama** pour un montant de 5 \$.
- Grandeur **du chandail** pour les sorties : XSmall Small Medium Large XLarge

Parents-accompagnateurs pour la sortie

- Oui, je désire mettre mon nom sur la liste des **parents-accompagnateurs** pour la sortie à l'exposition de Saint-Hyacinthe. Mardi 30 juillet 2024

MON PAIEMENT TOTAL POUR CET ENFANT EST DE : \$

Vous pouvez payer comptant, par carte débit ou par chèque au nom de la Municipalité de Saint-Robert.

* À noter que des frais supplémentaires de 20 \$ seront rajoutés pour un chèque sans provision. *



SUITE : INSCRIPTION

1 : Personne autorisée à venir chercher l'enfant

Nom de la personne autorisée : _____ Lien avec l'enfant : _____

Téléphone (maison) : _____ Téléphone (cellulaire) : _____

Adresse : _____

À prévenir en cas d'urgence si les parents ne peuvent être rejoints : Oui Non

2 : Personne autorisée à venir chercher l'enfant

Nom de la personne autorisée : _____ Lien avec l'enfant : _____

Téléphone (maison) : _____ Téléphone (cellulaire) : _____

Adresse : _____

À prévenir en cas d'urgence si les parents ne peuvent être rejoints : Oui Non

3 : Personne autorisée à venir chercher l'enfant

Nom de la personne autorisée : _____ Lien avec l'enfant : _____

Téléphone (maison) : _____ Téléphone (cellulaire) : _____

Adresse : _____

À prévenir en cas d'urgence si les parents ne peuvent être rejoints : Oui Non

AUCUNE AUTRE PERSONNE N'EST AUTORISÉE À VENIR CHERCHER MON ENFANT (seulement les parents)

Signature du parent ou tuteur : _____ *Date* : _____

Autorisation à laisser partir votre enfant seul

En signant la présente, j'autorise les animatrices en poste à laisser partir mon enfant en bicyclette ou à pied lors des journées de camp de jour, et ce, pour tout l'été ou encore pour une/des dates et/ou heures spécifiques.

Oui, pour tout l'été Oui, pour une date spécifique Non Initiales _____

Signature du parent ou du tuteur légal _____

_____ *Date de la signature*

**Pour une date ou une heure spécifique, veuillez indiquer laquelle/lesquelles :*



FICHE SANTÉ

Camp de jour – Municipalité de Saint-Robert 2024

Renseignements de l'enfant

Nom de l'enfant : _____ Prénom de l'enfant : _____

No. assurance-maladie : _____ Date d'expiration : _____

Renseignements médicaux

Votre enfant souffre-t-il (elle) de :

- Asthme Sensibilité de la peau Énurésie Troubles de la vue
 Épilepsie Diabète Si allergie(s), spécifier : _____

Votre enfant a-t-il à sa disposition une dose d'adrénaline (épipen, ana-kit) ? Oui Non

Si oui, par la présente, j'autorise les animateurs du camp de jour à conserver et administrer ce médicament selon le besoin et/ou en cas d'urgence.

Oui Non **Signature du parent ou tuteur** : _____

Médicaments

Votre enfant prend-il un ou des médicaments ? Oui Non

Si oui, vous devez nous les remettre au début du camp de jour dans le contenant original.

Nom du ou des médicaments : _____ Posologie : _____

Le prend-il lui-même ? Oui Non Préciser : _____

Notes importantes : _____

Autres informations

Votre enfant présente-t-il un trouble du comportement ? (TDA/H¹, TOP², TC³ ou autre)

Oui Non Si oui, précisions/médicament (s) : _____

Votre enfant porte-t-il des prothèses particulières ? Oui non

Si oui, décrire : _____

Autres particularités médicales que nous devrions savoir ?

Autorisation parentale – Soins

En signant la présente, j'autorise la direction du camp à prodiguer tous les soins nécessaires à mon enfant si celle-ci le juge nécessaire. Aussi, je l'autorise également à transporter mon enfant par ambulance vers un établissement hospitalier ou de santé. De plus, s'il s'avère impossible de nous joindre, j'autorise le médecin ou les professionnels de la santé à répondre aux besoins médicaux de mon enfant.

Signature du parent ou du tuteur légal

_____ Date de la signature

¹ Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité

² Trouble oppositionnel du développement

³ Trouble du comportement



AUTORISATIONS

Camp de jour – Municipalité de Saint-Robert 2024

Code de vie, mesures disciplinaires et documents

Je m'assure de prendre connaissance des règlements et des mesures disciplinaires qui ont été modifiées ainsi que de tous les autres documents du camp de jour. Je m'engage également à en faire part à mon enfant. **De plus, à partir de cette année, je comprends que le camp de jour respectera à la lettre les mesures disciplinaires établies, pour le bon déroulement du camp de jour. Je dois donc respecter les décisions des responsables du camp de jour.**

Oui Non Initiales _____

Comportement/Sécurité

Je m'engage à venir chercher mon enfant immédiatement s'il met sa sécurité, celle d'un autre enfant ou celle d'une animatrice en danger (*bagarre, agressivité majeure, fugue, etc.*). Si je ne peux pas, j'autorise une autre personne-ressource désignée sur la fiche d'inscription à le faire. Les employés pourront retirer l'enfant des activités du camp de jour, le temps qu'une personne-ressource arrive.

Oui Non Initiales _____

Administration d'un médicament et soins d'urgence

J'autorise les animatrices du camp à prodiguer tous les soins nécessaires à mon enfant si celles-ci le jugent nécessaire. Si cela s'applique, je l'autorise à conserver et administrer le médicament mentionné dans les renseignements médicaux selon le besoin et/ou en cas d'urgence. Je l'autorise également à communiquer avec une personne-ressource mentionnée sur la fiche d'inscription. S'il ne peut rejoindre une de ces personnes, en cas d'urgence ou pour une situation moins urgente, je les autorise à transférer mon enfant en ambulance vers un hôpital, s'ils en ressentent la nécessité. Les frais de transport me seront facturés.

Oui Non Initiales _____

Application de la crème solaire

J'autorise le personnel du camp de jour à superviser mon enfant pour l'application de la crème solaire.

De plus, je fournis la crème solaire de mon enfant dans son sac de dos pendant toute la durée du camp.

Oui Non Initiales _____

Photographie

J'autorise le camp de jour à prendre des photos de mon enfant lors des activités et à les utiliser dans les communications, par exemple, sur le site internet de la municipalité ou dans le journal de la municipalité.

Oui Non Initiales _____

Responsabilité

Je comprends que les responsables du camp n'assument pas la responsabilité des effets personnels perdus, des frais de médicaments et d'ambulance de mon enfant.

Oui Non Initiales _____

Aucun remboursement

Je comprends que tout retrait d'un enfant durant le camp ou lors d'une sortie n'est pas remboursable (*aucun remboursement ou modification sauf avec un billet de médecin ou en cas de force majeure*).

Oui Non Initiales _____

Signature

Signature du parent ou tuteur : _____ Date : _____



FORMULAIRE D'AUTORISATION POUR L'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

Camp de jour – Municipalité de Saint-Robert 2024

Nom de l'enfant : _____ Nom du médecin : _____

Identification du médicament :

Posologie :

Quand administrer le médicament :

Du : _____ au _____ 2024

Heures : _____

Quantité à administrer :

Remarque particulière :

Par la présente, j'autorise un membre du personnel du camp de jour à administrer à mon enfant le ou les médicament(s) tel(s) que prescrit(s) par le médecin.

Je reconnais que le personnel accepte de donner des médicaments à mon enfant par souci de commodité, celui-ci ne possédant pas de formation médicale, ni les connaissances professionnelles relatives à l'administration et la gestion de prise de médicaments.

Nom du parent : _____

Signature du parent ou du tuteur légal

Date de la signature